



ÉTAPE 1 : AUTHENTIFICATION OU CRÉATION DU COMPTE ÉLECTEUR

Réception d'un courriel d'authentification personnalisé sur votre adresse professionnelle

1



Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le courriel

2



3

COMPLÉTER VOTRE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE / NIR

L'authentification consiste à renseigner les 10^{ème}, 12^{ème} et 14^{ème} chiffres de votre numéro NIR



ANNÉE DE
NAISSANCE

DÉPARTEMENT DE
NAISSANCE

N° D'ORDRE
INSEE

2 77 02 35 23X 0X5 X2

SEXE

MOIS DE
NAISSANCE

COMMUNE OU PAYS
DE NAISSANCE

CLÉ

4

CHOISIR UN MOT DE PASSE

prénom.nom@dgfip.finances.gouv.fr

mot de passe oublié ? **Valider**



le mot de passe doit comporter **12 caractères minimum**

Le compte électeur est désormais créé et fonctionne grâce au couple identifiant et mot de passe, sans aucune référence au NIR



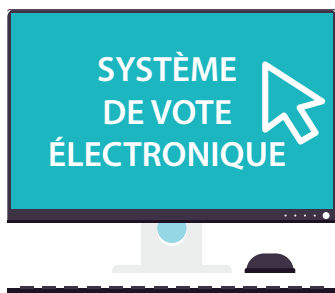
ÉTAPE 2 : LE VOTE ÉLECTRONIQUE



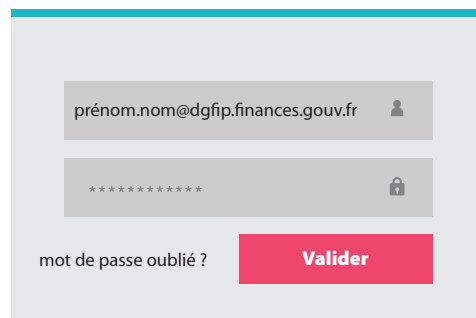
Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique

S'identifier par saisie de l'identifiant (adresse électronique professionnelle) et du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur

1



2



CHOISIR LE SCRUTIN

CHOISIR LA LISTE F.O.

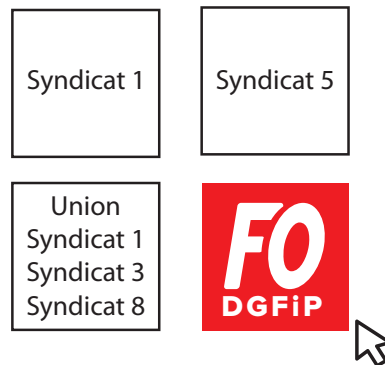
Selon son corps, chaque électeur aura à se prononcer pour trois, quatre ou cinq scrutins selon qu'existe ou pas une CAP locale ou un comité technique local

L'électeur doit cliquer sur le logo pour accéder à la liste, aux professions de foi et pour voter

3



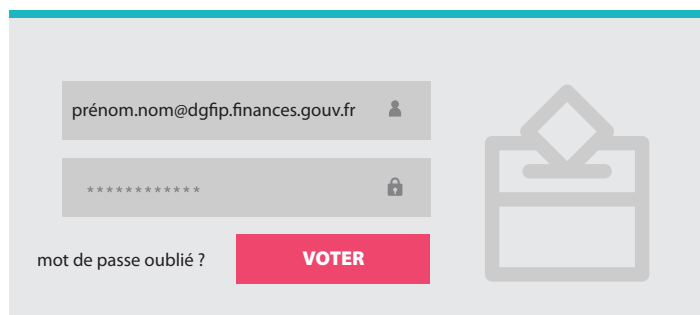
4



VOTER

L'électeur valide son vote par saisie du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur puis clique sur VOTER

5



Les opérations 3, 4 et 5 sont à renouveler pour chaque scrutin